

## Termes de Référence

### Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

#### Soutien à des initiatives valorisant la Francophonie dans les Amériques à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie – 20 mars 2026

La Journée internationale de la Francophonie, célébrée chaque 20 mars, constitue une occasion majeure pour mettre en lumière la diversité linguistique et culturelle qui unit les communautés francophones à travers le monde. Cette célébration permet de promouvoir les valeurs de solidarité, d'égalité et de respect de la diversité culturelle portées par la Francophonie.

Dans ce cadre, la Représentation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour les Amériques (REPAM) entend soutenir des initiatives locales, régionales ou nationales qui contribueront à faire rayonner la Francophonie dans les Amériques. Ces initiatives devront être alignées sur les priorités stratégiques de l'OIF et refléter son engagement à promouvoir la langue française, les valeurs d'égalité et d'inclusion, ainsi que la créativité et l'innovation dans les approches. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des projets qui favoriseront la mobilisation des acteurs locaux et régionaux tout en renforçant les liens entre les communautés francophones des Amériques. Les projets retenus devront être réalisés au cours du mois de mars 2026 et s'inscrire dans une perspective de visibilité et de durabilité des actions menées.

#### Objectifs et cadre général

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif principal de permettre l'émergence de projets innovants et impactants qui mettent en valeur la richesse et la diversité de la Francophonie dans les Amériques. Ces projets devront promouvoir la langue française, sensibiliser à l'importance de la diversité culturelle et mobiliser les communautés locales, en particulier les jeunes, autour de thématiques porteuses d'avenir. Les actions proposées devront également intégrer une approche inclusive, en valorisant l'égalité femmes-hommes et en favorisant la participation de tous, y compris des groupes marginalisés.

#### Candidatures admissibles

Les manifestations d'intérêt sont ouvertes aux organisations légalement constituées et actives dans l'un des pays ou territoires des Amériques. Les structures éligibles incluent, entre autres, les associations, les institutions éducatives, les institutions culturelles, ainsi que les ONG œuvrant dans un domaine relatif à la valorisation de la langue française et/ou des cultures et valeurs francophones. Chaque organisation candidate doit démontrer sa capacité à gérer et mettre en œuvre un projet dans les délais impartis tout en respectant les valeurs et les objectifs stratégiques de l'OIF.

#### Modalités de participation

Les organisations souhaitant participer à cet appel devront soumettre un dossier complet comprenant

- Une description détaillée du projet proposé, incluant ses objectifs spécifiques, les activités envisagées, les résultats attendus et les bénéficiaires ciblés.

- Un calendrier prévisionnel décrivant les principales étapes du projet et les échéances clés jusqu'au 30 mars 2025
- Un budget prévisionnel détaillé, indiquant les coûts par poste de dépenses et les éventuelles sources de cofinancement ainsi que le soutien sollicité. Pour cette édition, le soutien offert par l'OIF est plafonné à 5000 dollars canadiens (CAD) par action. Les propositions devront démontrer une utilisation efficiente des ressources allouées et une contribution financière ou en nature de la part des porteurs de projets égale à 20% du montant total du projet ;
- Les dossiers de candidature devront être soumis par voie électronique à l'adresse suivante : [repam@francophonie.org](mailto:repam@francophonie.org).

La date limite de soumission est fixée au vendredi 27 février 2026. **Aucun dossier incomplet ou soumis après cette date ne sera pris en compte.**

### **Évaluation des projets**

Chaque projet sera évalué sur la base des critères suivants :

- La pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel et aux priorités de l'OIF.
- L'impact attendu sur les communautés locales et la visibilité de la Francophonie.
- La faisabilité du projet au regard des ressources humaines, techniques et financières mobilisées.
- Le caractère innovant des approches et des activités proposées.
- L'évaluation de la capacité administrative et opérationnelle du porteur de projet à mettre en œuvre l'action proposée. La durabilité des résultats envisagés, avec un potentiel de réplicabilité ou de prolongement au-delà du 20 mars 2026.

### **Accompagnement et suivi**

Les porteurs des projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement technique et financier de la Représentation de l'OIF pour les Amériques. Cet appui inclura, si nécessaire, des conseils pour la mise en œuvre des activités ainsi qu'un suivi tout au long du projet. **Une fois les projets achevés, les porteurs devront soumettre un rapport final détaillant les réalisations, les résultats obtenus, les apprentissages et les impacts, ainsi qu'un rapport financier faisant état de l'utilisation de la subvention reçue**

### **Engagement de l'OIF**

La Représentation de l'OIF pour les Amériques se réserve le droit de ne pas retenir une ou plusieurs candidatures en fonction de leur adéquation avec les objectifs et priorités définis dans le présent appel. De plus, l'OIF se réserve le droit de solliciter des compléments d'information ou de clarifications avant de finaliser la sélection des projets retenus.

### **Contact**

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à la Représentation de l'OIF pour les Amériques par courriel à [repam@francophonie.org](mailto:repam@francophonie.org).

### **Clause de non-obligation**

L'OIF se réserve le droit d'annuler ou de modifier les termes de cet appel à manifestation d'intérêt sans préavis et sans justification. Les décisions prises dans le cadre de cet appel sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.